



MOUSSE RIGIDE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - CELLULES FERMÉS

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada.

SECTION 1: IDENTIFICATION	
Fournisseur/Fabriquant : Huntsman Solutions Bâtiments 870 Curé Boivin, Boisbriand, Québec, Canada, J7G 2A7 Tel: 450-437-0123 Sans frais: 1-866-437-0223 Fax: 450-437-2338 Courriel: demilec@demilec.com	Identificateur du produit : Mousse Rigide. Nom chimique : Plastique d'uréthane. Type de produit : Solide. Utilisations identifiées : Isolation thermique.
Numéro de téléphone en cas d'urgence: CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)	

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES	
Statut OSHA/HCS	Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.
Classement de la substance ou du mélange	Non classé.
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH INCLUANT LES CONSEILS DE PRUDENCE	
Pictogrammes de danger	Aucun.
Mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	Aucun effet important ou danger critique connu.
CONSEILS DE PRUDENCE	
Prévention	Aucun.
Intervention	Aucun.
Stockage	Aucun.
Élimination	Aucun.
DANGERS NON CLASSIFIÉS AILLEURS (DNCA)	
Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun connu.
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
Substance/préparation	Substance.	
Nom chimique	Plastique d'uréthane.	
NUMÉRO CAS / AUTRES IDENTIFICATEURS UNIQUES		
Numéro CAS	Non applicable.	
Code du produit	Non disponible.	
NOM DES INGRÉDIENTS	CAS #	%
Plastique d'uréthane	9009-54-5	≥90 - <100

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: PREMIERS SOINS	
DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS NÉCESSAIRES	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation (poussière)	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion (poussière)	Laver la bouche avec de l'eau. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS OU RETARDÉS	
EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Information générale	L'exposition à des substances dangereuses ne devrait pas se produire lorsque le produit est manipulé en conformité avec son utilisation prévue. Le produit est essentiellement inerte avec une faible toxicité orale et cutanée. Dans certains lieux de travail, les opérations avec ce produit peuvent conduire à la production de poussière. L'exposition aux poussières peut avoir des risques professionnels.
Contact avec les yeux	La poussière peut causer une irritation mécanique des yeux.
Inhalation	La poussière peut causer une irritation mécanique du système respiratoire.
Contact avec la peau	La poussière peut causer une irritation mécanique de la peau.
Ingestion	La poussière peut provoquer un étouffement en cas d'ingestion.
SIGNES/SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION	
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
INDICATIONS QUANT À LA NÉCESSITÉ ÉVENTUELLE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL	
Note au médecin traitant	Traitement symptomatiquement. Contacter un centre antipoison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Aucune protection spéciale n'est requise.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Agents extincteurs appropriés	Si le produit est impliqué dans un incendie, utiliser tous moyens d'extinction convenant aux matières environnantes.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit	Lors d'un incendie, la combustion peut générer du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, des halogénures de carbonyle, du chlorure d'hydrogène gazeux, du fluorure d'hydrogène gazeux et des fumées toxiques et irritantes. La combustion de grandes quantités de mousse peut produire des nuages denses de fumée noire et épaisse, ce qui peut rendre difficile d'échapper à la zone de feu. La surchauffe peut produire un produit semi-liquide chaud, qui peut causer des ampoules au contact de la peau et libérer des gaz ou des vapeurs toxiques et/ou inflammables. Le mousse peut avoir tendance à fondre tout en brûlant, ce qui pourrait propager l'incendie. Se méfier de rallumages possibles. Après extinction, faire tremper complètement, déchirer ou couper la mousse et déplacer le matériel brûlé dans une zone sûre à l'extérieur. ATTENTION: la mousse peut sembler éteinte et brûler de l'intérieur. Ne pas permettre de fumer dans les zones où les mousses sont fabriquées ou entreposées. Vérifier la conformité avec les règlements d'assurance, les codes de construction locaux ou toutes autres exigences légales.
Produits de décomposition thermique dangereux	En cas d'incendie: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de phosphore, traces éventuelles de cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote, fumées irritantes et toxiques.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Comme pour tout incendie, évacuer la zone et combattre le feu à une distance sécuritaire. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Combattre l'incendie d'un endroit protégé. Tout ruissellement d'eau doit être minimisé et contenu.
Précautions spéciales	Respectez toujours les procédures d'installation recommandées, l'épaisseur maximale par couche et le refroidissement, n'appliquez jamais d'épaisseur excessive dans une application. Le non-respect des recommandations d'installation pourrait provoquer une combustion spontanée de la mousse dans les heures qui suivent l'installation. La mousse de polyuréthane peut présenter des risques d'incendie dans certaines applications lorsqu'elle est exposée à des sources d'inflammation. Une fois allumé, ce produit peut brûler rapidement et les flammes se propager rapidement, dégager des gaz toxiques ou inflammables, une fumée dense et une chaleur intense. En aucun cas la mousse de polyuréthane ne doit rester exposée ou non protégée. La mousse ne doit être appliquée sur les murs intérieurs, plafonds et autres enceintes que si elle est ensuite promptement recouverte d'une barrière thermique approuvée. N'effectuer aucune soudure ou coupage à la torche jusqu'à ce qu'une barrière thermique n'ait été appliquée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Pour le personnel non affecté aux urgences	Non applicable.
Intervenants en cas d'urgence	Non applicable.
Précautions environnementales	Non applicable.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE

Nettoyage	Ramasser les déchets et mettre à la poubelle.
-----------	---

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA MANUTENTION DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Mesures de protection	Non applicable.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Éviter l'inhalation des poussières. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Stockage dans des	Tenir à l'écart de la flamme nue, des étincelles, des appareils de chauffage électriques, éclairage

conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	de haute puissance, sources de flamme, liquides et des gaz inflammables. Protéger toutes les zones de stockage intérieures avec des gicleurs.
Température de Stockage	Non applicable.
Durée de Vie	Non applicable.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

ÉTATS-UNIS

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Poussières inhalables	ACGIH TLV (8-hr. TWA) 3 (respirable) mg/m ³ 10 (inhalable) mg/m ³ U.S. OSHA PEL (8-hr. TWA) 5 (respirable) mg/m ³ 15 (empoussiéragé total) mg/m ³
-----------------------	--

CANADA

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Poussières inhalables	ACGIH TLV (8-hr. TWA) 3 (respirable) mg/m ³ 10 (inhalable) mg/m ³ U.S. OSHA PEL (8-hr. TWA) 5 (respirable) mg/m ³ 15 (empoussiéragé total) mg/m ³
Poussières inhalables	Ontario (Canada) TWAEV 3 (respirable) mg/m ³ 10 (inhalable) mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés	Si les opérations effectuées génèrent des poussières, assurer une ventilation appropriée pour contrôler la poussière à des concentrations inférieures aux limites d'exposition.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	Non applicable.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES

Mesures d'hygiène	Après manipulation de produits se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois le travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/ faciale	Des lunettes de sécurité doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, sauf si l'évaluation indique un degré de protection plus élevé: lunettes anti-éclaboussures chimiques.
Protection des mains	Les gants doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Protection du corps	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus.
Autre protection pour la peau	Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques encourus.
Protection respiratoire	Basé sur le danger et le potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur ou masque anti-poussière qui répond à la norme appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Mousse Rigide.
Couleur	Verte, Pêche ou jaunâtre..
Odeur	Neutre.
Seuil de l'odeur	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative@ 77°F (25°C)	Non disponible.
Solubilité	Aucune.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	343-427°C (650-800°F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)	Non applicable.
Volatilité	Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable. Chimiquement stable en présence de la plupart des solvants trouvés dans les agents liants, les membranes bitumineuses, les agents préservatifs du bois et les scellants. Résistant aux recouvrements contenant des plastifiants, des produits pétroliers, de l'huile minérale, des acides et bases faibles. Résistant à la moisissure et les micro-organismes. Les rayons ultraviolets changent la couleur de surface de la mousse à brune et avec le temps la rendent friable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Évitez la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'ignition.
Matériaux incompatibles	Peut réagir avec des agents oxydants puissants. Peut se décomposer en contact avec des acides forts et des bases fortes. L'exposition à la lumière ultraviolette peut modifier la nuance de couleur. Toute modification apportée aux produits de mousse ou l'ajout de ou en combinaison avec d'autres matériaux exigent une réévaluation des risques potentiels par le processeur ou l'utilisateur.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devraient pas apparaître.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES****TOXICITÉ AIGUË**

Il n'existe aucune donnée disponible.

IRRITATION / CORROSION

Il n'existe aucune donnée disponible.

SENSIBILISATION	
Il n'existe aucune donnée disponible.	
CANCÉROGÉNICITÉ	
Il n'existe aucune donnée disponible.	
TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	
Il n'existe aucune donnée disponible.	
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES	
Il n'existe aucune donnée disponible.	
RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION	
Il n'existe aucune donnée disponible.	
INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES	
Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. (Poussières).	
EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Contact avec les yeux	La poussière peut causer mécaniquement une irritation des yeux.
Inhalation	La poussière peut causer une irritation mécanique du système respiratoire.
Contact avec la peau	La poussière peut causer une irritation mécanique de la peau.
Ingestion	La poussière peut provoquer un étouffement en cas d'ingestion.
SYMPTÔMES CORRESPONDANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES	
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
EFFETS RETARDÉS, EFFETS IMMÉDIATS ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT OU LONG TERME	
EXPOSITION DE COURTE DURÉE	
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
EXPOSITION DE LONGUE DURÉE	
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
EFFETS CHRONIQUES POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
MESURES NUMÉRIQUES DE LA TOXICITÉ - ESTIMATIONS DE LA TOXICITÉ AIGUË	
Il n'existe aucune donnée disponible.	

SECTION 12 INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE**TOXICITÉ**

Il n'existe aucune donnée disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Il n'existe aucune donnée disponible.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Il n'existe aucune donnée disponible.

MOBILITÉ DANS LE SOLCoefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

Il n'existe aucune donnée disponible.

Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit doit être conforme aux règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux de contrôle de l'environnement.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**DOT**

Numéro NU

Non réglementé.

Nom officiel d'expédition NU

-

Classe(s) de danger relative(s) au transport

-

Groupe d'emballage

-

Dangers pour l'environnement

Non.

Autres informations

-

TDG

Numéro NU

Non réglementé.

Nom officiel d'expédition NU

-

Classe(s) de danger relative(s) au transport

-

Groupe d'emballage

-

Dangers pour l'environnement

Non.

Autres informations

-

IMDG

Numéro NU

Non réglementé.

Nom officiel d'expédition NU

-

Classe(s) de danger relative(s) au transport

-

Groupe d'emballage

-

Dangers pour l'environnement

Non.

Autres informations

-

IATA

Numéro NU

Non réglementé.

Nom officiel d'expédition NU

-

Classe(s) de danger relative(s) au transport

-

Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-

AERG : Non applicable.

Protections spéciales pour l'utilisateur	Aucun connu.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

UNITED STATES

Réglementations États-Unis	États-Unis inventaire (TSCA 8b): La mousse de polyuréthane répond à la définition d'un Article 19 CFR Section 12.120 (a); 40 CFR Sections 704.3, 710.2 (e) et 720,3 (c).
Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.
Substances de catégorie I de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.
Substances de catégorie II de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.
Produits chimiques de la liste I de la DEA (précurseurs chimiques)	Non inscrit.
Produits chimiques de la liste II de la DEA (produits chimiques essentiels)	Non inscrit.
SARA 302/304	Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 304 RQ	Non applicable.

SARA 311/312

CLASSIFICATION

Non applicable.

SARA 313

Aucun produit n'a été trouvé.

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT

Massachusetts	Aucun des composants n'est répertorié.
New York	Aucun des composants n'est répertorié.
New Jersey	Aucun des composants n'est répertorié.
Pennsylvanie	Aucun des composants n'est répertorié.
Californie Prop. 65	Aucun des composants n'est répertorié.

CANADA

LISTES CANADIENNES

INRP Canadien	Non applicable.
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Non applicable.
Inventaire du Canada	La mousse de polyuréthane répond à la définition d'un article manufacturé. Les

	substances décrites comme articles manufacturés ne sont pas soumises à la réglementation et sont donc exclues de notification.
LISTES INTERNATIONALES - RÉPERTOIRE NATIONAL	
Australie	Indéterminé.
Chine	Indéterminé.
Europe	Indéterminé.
Japon	Indéterminé.
Malaisie	Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	Indéterminé.
Philippines	Indéterminé.
République de Corée	Indéterminé.
Taiwan	Indéterminé.

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
HISTORIQUE	
Préparé par	Huntsman Solutions Bâtiments.– Département technique.
Preparation Date (aaaa-mm-jj)	2017-11-15
Dernière Révision (aaaa-mm-jj)	2022-02-07
LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS	
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
SGH	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale du transport aérien
CVI	Conteneurs en Vrac Intermédiaires
code IMDG	code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe	coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU	Nations Unies

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.